



COMMUNE DE
CHATILLON-SUR-INDRE

Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE
PLAN DU BOURG

PLU approuvé par délibération du 24 septembre 2009
Révision simplifiée approuvée le 28 février 2014



Cabinet Jean-Charles DAYOT
19 rue du Bourg Neuf 36000 BLOIS
Tél. 02 54 02 21 21 - Fax. 02 54 02 21 29
Courriel : jcd@jean-charles-dayot.fr
Site : www.jean-charles-dayot.fr

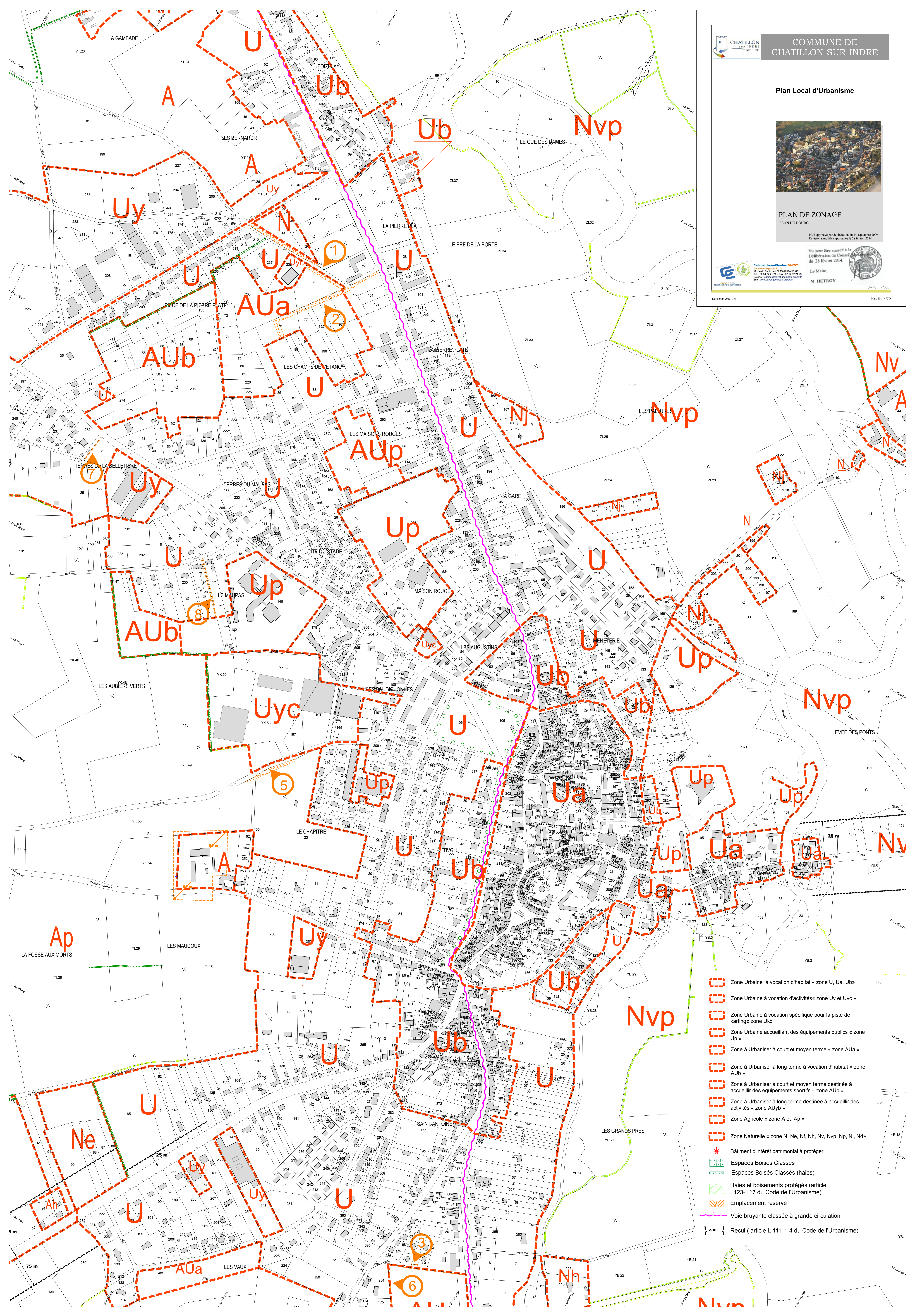
Le Maire,
M. HETROY



Echelle : 1/2000

Dossier n° 2010-146

Mars 2014 / JCD



- Zone Urbaine à vocation d'habitat « zone U, Ua, Ub »
- Zone Urbaine à vocation d'activités « zone Uy et Uyc »
- Zone Urbaine à vocation spécifique pour la piste de karting « zone Uk »
- Zone Urbaine accueillant des équipements publics « zone Up »
- Zone à Urbaniser à court et moyen terme « zone AUa »
- Zone à Urbaniser à long terme à vocation d'habitat « zone AUB »
- Zone à Urbaniser à court et moyen terme destinée à accueillir des équipements sportifs « zone AUUp »
- Zone à Urbaniser à long terme destinée à accueillir des activités « zone AUyb »
- Zone Agricole « zone A et Ap »
- Zone Naturelle « zone N, Ne, Nf, Nh, Nv, Nvp, Np, Nj, Nd »
- Bâtiment d'intérêt patrimonial à protéger
- Espaces Boisés Classés
- Espaces Boisés Classés (haies)
- Haies et boisements protégés (article L123-1 °7 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Voie bruyante classée à grande circulation
- Recul (article L 111-4 du Code de l'Urbanisme)



CHATILLON
sur-INDRE

COMMUNE DE
CHATILLON-SUR-INDRE

Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE
PLAN CENTRE

PLU approuvé par délibération du 24 septembre 2009
Révisé simplifié approuvé le 28 février 2014

Via pour être annexé à la
Délibération du Conseil
du 28 février 2014.

Le Maire,
M. HETROY





Cabinet Jean-Charles DAYOT
Généraliste Urbanisme
10 rue du Général de Gaulle 36000 BAZZACAS
Tél : 02 47 82 21 21 - Fax : 02 47 82 21 29
Courriel : cabinet@jcd-dayot.com
Site : www.jcd-dayot.com

CHATELAIN
URBANISME

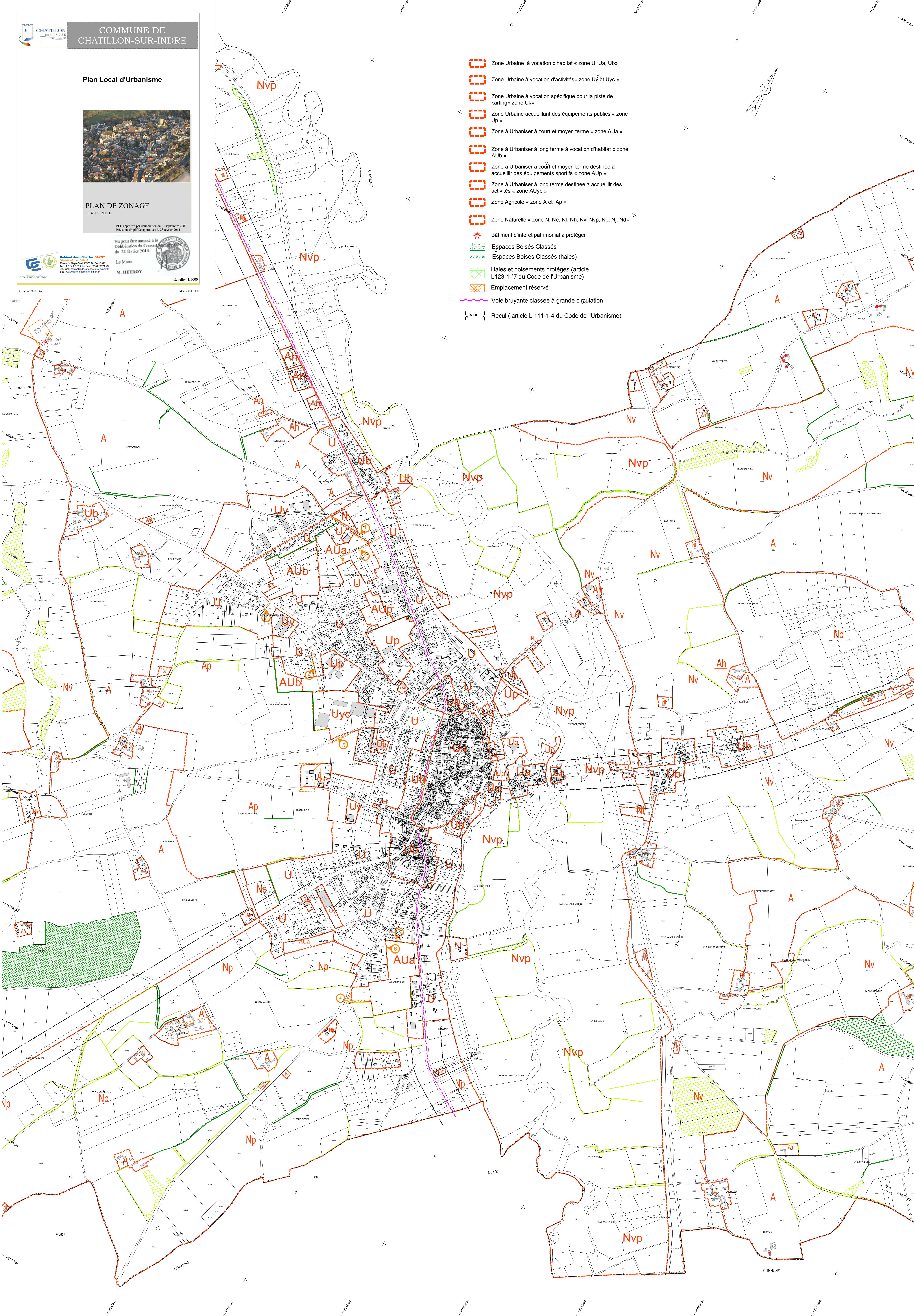
CHATELAIN
URBANISME

Echelle : 1/5000

Dossier n° 2010-146

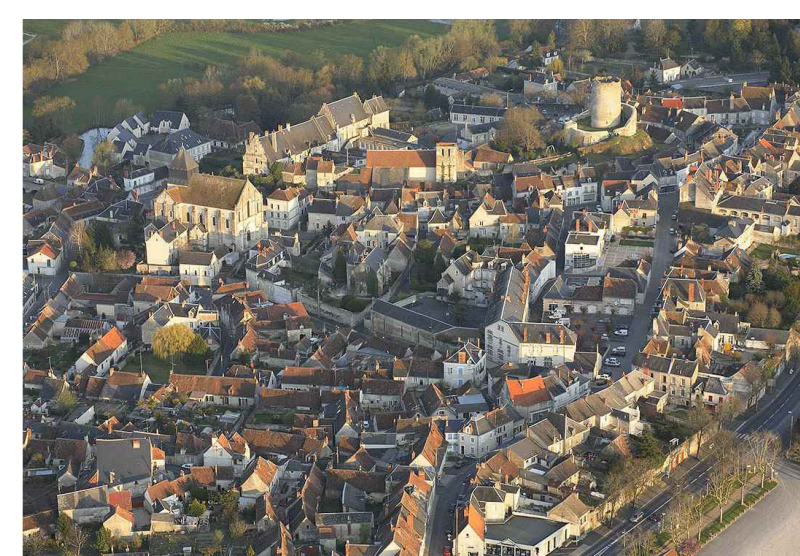
Mars 2014 / JCD

- Zone Urbaine à vocation d'habitat « zone U, Ua, Ub »
- Zone Urbaine à vocation d'activités « zone Uy et Uyc »
- Zone Urbaine à vocation spécifique pour la piste de karting « zone Uk »
- Zone Urbaine accueillant des équipements publics « zone Up »
- Zone à Urbaniser à court et moyen terme « zone AUa »
- Zone à Urbaniser à long terme à vocation d'habitat « zone Aub »
- Zone à Urbaniser à court et moyen terme destinée à accueillir des équipements sportifs « zone AUp »
- Zone à Urbaniser à long terme destinée à accueillir des activités « zone AUyb »
- Zone Agricole « zone A et Ap »
- Zone Naturelle « zone N, Ne, Nf, Nh, Nv, Np, Nj, Nd »
- Bâtiment d'intérêt patrimonial à protéger
- Espaces Boisés Classés
- Espaces Boisés Classés (haies)
- Haies et boisements protégés (article L123-1 7° du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Voie bruyante classée à grande circulation
- Recul (article L 111-1-4 du Code de l'Urbanisme)



Plan Local d'Urbanisme

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité
n°1 du Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE

PLAN EST

Vu pour être annexé à la délibération
d'approbation de la déclaration de projet
emportant mise en compatibilité n°1 du
Plan Local d'Urbanisme de la commune
de Châtillon-sur-Indre, par le conseil
communautaire de la communauté de
communes du Châtillonnais-en-Berry
du 25 février 2026

Fait à Châtillon-sur-Indre
Le 26 février 2026

Le Président
Gérard NICAUD

Echelle : 1/5000

- Zone Urbaine à vocation d'habitat « zone U, Ua, Ub »
- Zone Urbaine à vocation d'activités « zone Uy et Uyc »
- Zone Urbaine à vocation spécifique pour la piste de karting « zone Uk »
- Zone Urbaine accueillant des équipements publics « zone Up »
- Zone à Urbaniser à court et moyen terme « zone AUa »
- Zone à Urbaniser à long terme à vocation d'habitat « zone AUb »
- Zone à Urbaniser à court et moyen terme destinée à accueillir des équipements sportifs « zone AUsp »
- Zone à Urbaniser à long terme destinée à accueillir des activités « zone AUyb »
- Zone Agricole « zone A et Ap »
- Zone Naturelle « zone N, Ne, Nf, Nh, Nv, Nvp, Np, Nj, Nd »
- ★ Bâtiment d'intérêt patrimonial à protéger
- Espaces Boisés Classés
- Espaces Boisés Classés (haies)
- Haies et boisements protégés (article L123-1 °7 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- ~~~~~ Voie bruyante classée à grande circulation
- m Recul (article L 111-1-4 du Code de l'Urbanisme)
- Recul de 200 m - Zone de stockage de COVED SA - Arrêté préfectoral n° 2011308-0036 du 4 novembre 2011



CHATILLON
SUR-INDRE

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-INDRE

Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE PLAN OUEST

PLU approuvé par délibération du 24 septembre 2009
Révision simplifiée approuvée le 28 février 2014

Vu pour être annexé à la
Délibération du Conseil
du 28 février 2014.

Le Maire,
M. HETROY



Echelle : 1/5000

Dossier n° 2010-146

Mars 2014 / ACD

- Zone Urbaine à vocation d'habitat « zone U, Ua, Ub »
- Zone Urbaine à vocation d'activités « zone Uy et Uyc »
- Zone Urbaine à vocation spécifique pour la piste de karting « zone Uk »
- Zone Urbaine accueillant des équipements publics « zone Up »
- Zone à Urbaniser à court et moyen terme « zone AUa »
- Zone à Urbaniser à long terme à vocation d'habitat « zone Aub »
- Zone à Urbaniser à court et moyen terme destinée à accueillir des équipements sportifs « zone AUsp »
- Zone à Urbaniser à long terme destinée à accueillir des activités « zone AUyb »
- Zone Agricole « zone A et Ap »
- Zone Naturelle « zone N, Ne, Nf, Nh, Nv, Nvp, Np, Nj, Nd »

- Bâtiment d'intérêt patrimonial à protéger
- Espaces Boisés Classés
- Espaces Boisés Classés (haies)
- Haies et boisements protégés (article L123-1 °7 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé

Voie bruyante classée à grande circulation

Recul (article L 111-1-4 du Code de l'Urbanisme)